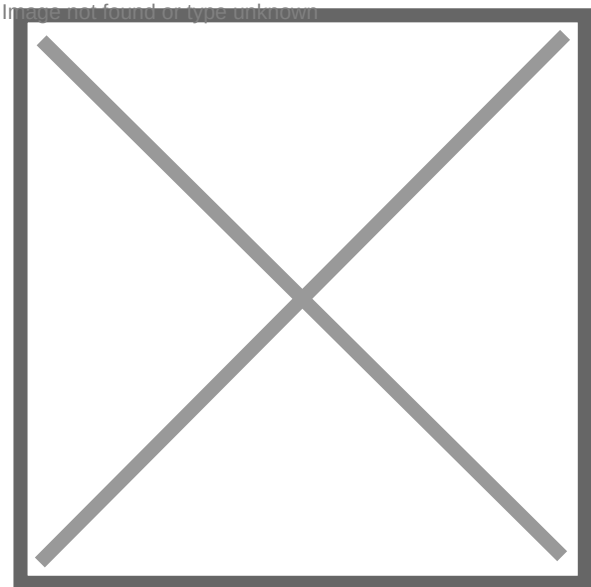




Problèmes de temps de pose, de rupture de cdd et questions

Par **LaetiNoad**, le **26/12/2008** à **13:10**

Bonjour, rnrnje travaille actuellement dans une boutique France Loisirs régie, entre autre par la convention collective de l'édition (APE 4761Z). Mon CDD se termine le 31 décembre 2008 et l'on m'a proposé de le renouveler jusqu'au 31 janvier 2009. J'ai plusieurs questions, la première concerne la période d'essai, le nouveau contrat stipule juste que les "conditions sont identiques à celles du précédent" or j'ai eu 5 jours d'essai sur mon contrat précédent. Le nouveau contrat comprend il aussi cette période d'essai?rnrAprès avoir signé mon nouveau contrat, on m'a donné mes horaires pour le mois de janvier et je me suis rendu compte qu'il n'était pas du tout équitable par rapport à ceux de mes collègues de travail (par exemple, je fais la fermeture de la boutique 4 samedi sur les 5 que compte le mois de janvier or nous sommes 5 à travailler dans ce France Loisirs et la fermeture ne nécessite que 2 personnes...), puis-je encore cassé ce contrat si mon entretien avec la première vendeuse n'y change rien (la responsable étant en vacances jusqu'au 6 janvier)?rnrEnfin, lors d'une journée de 6 heures de travail (de 9 heure à 15 heures), j'ai demandé une pause de 5 à 10 minutes pour manger un morceau et la première vendeuse n'a pas apprécié ma demande et a préféré m'enlever une demi heure de travail sur le planning, temps excessif dont je n'avais pas besoin. D'après le Code du Travail, avais je droit à quelques minutes pour manger ?rnrnrMerci de votre attention et de votre aide.rnrnrLaëtitia